

RAPPORT N° 380 DE SOS-TORTURE BURUNDI PUBLIE LE 25 MARS 2023

Le présent rapport de SOS-Torture Burundi couvre la période du 18 au 25 mars 2023 concernant les cas de violations des droits de l'homme au Burundi.

Au moins quatre (4) personnes ont été assassinées au cours cette période dans différentes localités du pays.

Le rapport déplore aussi le cas de deux (2) personnes qui ont été arbitrairement arrêtés dans la province de Makamba et celui d'une (1) jeune fille qui a été violée par un militaire en province de Rumonge.

1. Atteintes au droit à la vie

- Dans la matinée de lundi 20 mars 2023, le corps sans vie de Laurent Niyomakiriro, un motard âgé de 33 ans, a été retrouvé dans le ruisseau de Nyabugogo, séparant les quartiers de Karera 1 et Nyamugari dans la ville de Gitega (centre du Burundi).

Selon des témoins de la découverte lugubre, Laurent Niyomakiriro, a été tué à coups de poignard et rien n'a été fait pour retrouver les auteurs du crime.

- Dans la nuit de mercredi 22 mars 2023 vers 22 h 45 min, Emmanuella Niragira, enseignante dans la classe de 5^{ème} année à l'ECOFO (Ecole fondamentale) Sanzu en commune et province de Ruyigi (est du Burundi), a été tuée par un malfaiteur non identifié, armé de fusil de type Kalachnikov.

Selon des sources locales, Emmanuella Niragira a été tuée à quelques mètres de son domicile situé au quartier Sanzu 3 alors qu'elle rentrait chez elle en provenance de sa boutique, non loin du bureau provincial de la Régie des postes.

- En fin d'après-midi de jeudi 23 mars 2023 vers 17 heures, deux corps sans vie de jeunes hommes non identifiés ont été découverts par des cultivateurs de coton sur la sous-colline de Mbaza de la colline de Rukana 2, en commune de Rugombo de la province de Cibitoke (nord-ouest du Burundi), à quelques mètres de la rivière Rusizi séparant le Burundi de la République Démocratique du Congo (RDC).

Selon des témoins de la découverte macabre, un des corps avait été décapité et les deux corps ont été immédiatement inhumés sur place par plusieurs Imbonerakure, en présence des policiers venus faire le constat, sans aucune enquête pour l'identification des victimes ni de celle des auteurs du double crime.

SOS-Torture Burundi déplore la persistance du phénomène de corps sans vie abandonnés dans la rivière Rusizi ou ses environs dans un contexte d'impunité des auteurs de ces assassinats ciblés. Elle demande aux autorités du pays, en l'occurrence le Président de la République, d'exiger des enquêtes crédibles et indépendantes pour découvrir les auteurs de ces assassinats récurrents et ainsi mettre fin à ce phénomène devenu insoluble.

2. Atteintes au droit à la liberté : arrestations et détentions arbitraires

- Au cours de la journée de mercredi 22 mars 2023, une gestionnaire et un travailleur du centre de santé de Buheka en commune de Nyanza-Lac de la province de Makamba (sud du Burundi), ont été arbitrairement arrêtés par le chef de colline en collaboration avec des Imbonerakure, membres de la ligue des jeunes du parti au pouvoir, le CNDD-FDD (Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Forces pour la Défense de la Démocratie).

Selon des témoins, la gestionnaire du centre de santé prénommée Thacienne a été arrêtée sur des reproches d'avoir contracté trop de dettes dans plusieurs associations villageoises d'épargne et de crédit de la colline de Buheka, bien qu'aucune plainte n'ait été déposée contre elle à la police. De son côté, le travailleur a été accusé sans preuves de vendre des médicaments volés au centre de santé dans les pharmacies de la localité.

Malgré le fait que les deux personnes ont été arrêtées sans mandat et par des individus non qualifiés pour procéder aux arrestations, elles ont été illégalement détenues au cachot de la police à Nyanza-Lac.

SOS-Torture Burundi dénonce des arrestations et détentions arbitraires de citoyens qui sont opérées par des personnes qui ne sont pas légalement investies du pouvoir de privation de liberté et déplore que la police, au lieu de réprimer de tels abus, les cautionne et encourage les auteurs à en commettre davantage. Elle demande instamment que ces deux personnes arbitrairement et illégalement détenues soient immédiatement libérées et que les auteurs soient traduits devant la justice pour être punis conformément à la loi.

3. Cas de viol

- Dans la matinée de samedi 18 mars 2023 vers 8 heures, S. M., une jeune fille âgée de 17 ans, a été violée par Philbert Ciza, un soldat affecté au camp militaire de Rukinga, en commune et province de Rumonge (sud-ouest du Burundi).



SOS - Torture/Burundi

Monitoring sur les cas de torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées et les exécutions sommaires au Burundi

Selon des sources locales, la victime a été conduite à l'hôpital de Rumonge pour une prise en charge médicale tandis que le présumé auteur a été arrêté le 21 mars 2023 et conduit au cachot de la police à Rumonge pour une enquête.

SOS-Torture/Burundi a été initiée dans l'objectif d'informer l'opinion nationale et internationale sur les violations graves des droits de l'homme en cours au Burundi à travers des rapports de monitoring notamment sur la torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées, les violences sexuelles et les exécutions sommaires.

Cette initiative d'informer sur les réalités du pays a fait suite au carnage d'une centaine de personnes tuées au cours de la journée du 11 décembre et celle du 12 décembre 2015 par des policiers et des militaires sous le prétexte de poursuivre des rebelles qui venaient d'attaquer des camps militaires situés à la périphérie de la capitale.

Les zones touchées sont dites contestataires du troisième mandat de Président Nkurunziza à savoir Musaga, Mutakura, Cibitoke, Nyakabiga, Jabe, les deux dernières étant situées au centre de la Mairie de Bujumbura.

SOS